



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**

**DC N° 18.055**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs spécifiques  
aux actions Ville d'Art et d'Histoire***

**==°=°=°=°=**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°12/309) en date du 10 septembre 2012 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 12 septembre 2012,

. Vu la décision (DC N°15/050) en date du 29 janvier 2015 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 03 février 2015,

. Vu la décision (DC N°16/027) en date du 20 janvier 2016 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 22 janvier 2016,

**D E C I D E**

- de fixer à compter du 1<sup>ER</sup> avril 2018 les tarifs des visites guidées aux actions Ville d'Art et d'Histoire de la manière suivante :

	<b>ANCIEN TARIF</b>	<b>NOUVEAU TARIF</b>
<b><u>VISITE GUIDÉE INDIVIDUELLE</u></b>		
- Plein tarif	6,00 €	6,50 €
- Tarif réduit (étudiants, -18 ans, personnes Handicapées, demandeurs d'emploi, amicalistes)	4,00 €	4,10 €
Gratuité pour les -12 ans, les guides-conférenciers et les détenteurs de la carte ICOMOS (professionnels de la conservation, des Monuments historiques et du patrimoine)		

	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
<b><u>ATELIERS PÉDAGOGIQUES HORS TEMPS SCOLAIRES</u></b> - Plein tarif  - Tarif réduit (étudiants, -18 ans, personnes Handicapées, demandeurs d'emploi, amicalistes)  - Ateliers classiques  - Ateliers avec achat de matériel et/ou intervenants extérieurs	6,00 €  4,00 €	   4,10 €  6,50 €
<b><u>VISITE DE GROUPES</u></b> - <u>Plein tarif</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite d'1h à 1h30 (ou conférence)</li> <li>• Visite de 2h</li> <li>• Visite ½ journée</li> <li>• Visite 1 journée</li> </ul> - <u>Tarif réduit</u> (partenaires, universités..) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite d'1h à 1h30 (ou conférence)</li> <li>• Visite de 2h</li> <li>• Visite ½ journée</li> <li>• Visite 1 journée</li> </ul> Majoration de 15% pour les dimanches et jours Fériés	110,00 €     55,00 €	110,00 € 150,00 € 200,00 € 300,00 €  55,00 € 75,00 € 100,00 € 150,00 €
<b><u>ANIMATIONS SCOLAIRES</u></b>  <u>Ecoles élémentaires et maternelles</u> - Ecoles de ROYAN - Ecoles hors de ROYAN  <u>Collèges</u> - Collèges de ROYAN  - Collèges hors de ROYAN  <u>Lycées</u> - Lycées de ROYAN  - Lycées hors de ROYAN	0,50 €/élève 1,00 €/élève  30 €/séance pour une classe 72 € forfait pour 3 séances  50 €/séance pour une classe 120 € forfait pour 3 séances  50 €/séance pour une classe 120 € forfait pour 3 séances  80 €/séance pour une classe 192 € forfait pour 3 séances	0,50 €/élève 1,00 €/élève  30 €/séance pour une classe 72 € forfait pour 3 séances  50 €/séance pour une classe 120 € forfait pour 3 séances  50 €/séance pour une classe 120 € forfait pour 3 séances  80 €/séance pour une classe 192 € forfait pour 3 séances

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 335 du Budget Communal

Fait à ROYAN, le 26 janvier 2018

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 janvier 2018  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

